



Durée

21 heures (3 jours)

Dont: théorie 15h et pratique 6h

Pré requis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Personnes concernées

Public amené à : réaliser des opérations d'ordres électriques sur ou à proximité d'installations ou d'équipements électriques en exploitation / effectuer des essais, des mesures et des vérifications en Basse Tension.

Objectifs

- Acquérir une formation en vue d'obtenir les habilitations électriques B1(v)/B2(v)/BR/BC/BE + attributs/Ho(v).
- Assurer sa sécurité et celle de son équipe lors de travaux d'ordre électrique dans des locaux ou à proximité d'ouvrage électrique en exploitation.
- Etre capable d'assurer le poste de chargé de travaux d'ordre électrique en Basse Tension.
- Etre capable d'effectuer en sécurité des opérations de consignation, de dépannage, de mesurage, d'essai et de vérification en Basse Tension.

Cette formation répond au décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, à la norme NF C18 510 de janvier 2012 et à l'Amendement A1 de février 2020.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Échange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle et collective.
- * Appareillage électrique (disjoncteurs, contacteurs, interrupteurs, sectionneurs, fusibles...)
- * Appareils de mesure (multimètre, pince ampère métrique...)
- * Appareils liés à la consignation (mise à la terre et en court-circuit, vérificateur d'absence de tension)
- * Documentation utilisée dans les entreprises de la région.
- * Support vidéo.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.
Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. Le risque électrique.

Le danger et les risques.

3. Les effets du courant électrique.

Les facteurs aggravants.
Les mécanismes de l'électrisation.

4. La prévention du risque électrique.

Les différentes classes de matériel.
Les indices de protection.
Les protections collectives.
Les protections individuelles.
Les dispositifs de signalisation.
Les matériels de sécurité communs et spécifiques.
Les protections complémentaires.
Les outillages électriques portatifs.

5. Les définitions normatives.

Les domaines de tension.
Les habilitations.
Les personnes concernées.
Les documents associés aux manœuvres.
Les installations et les équipements.
Les opérations communes.
Les zones de l'environnement électrique.

Travaux pratiques:

Identification des zones (0.5h)

6. Les travaux au voisinage de pièces nues sous tension.

Définitions.
Les opérations particulières.
Travaux pratiques:
Mise en situation sur armoires électriques (1h).

7. Appareils et verrouillages.

Les différents types d'appareils haute et basse tension.
Travaux pratiques:
Présentation de matériel (0.50h)

8. La consignation électrique.

Les principes fondamentaux.
Les procédures de consignation et de déconsignation.
L'intervention en basse tension du BR.
Les opérations spécifiques.
Travaux pratiques:
Mise en situation sur des installations HTA (2h)

9. Les opérations et les travaux d'ordre électrique.

Préparation et réalisation d'un travail.
Préparation et réalisation d'une intervention.
Travaux pratiques:
Mise en situation sur des installations HTA (2h)

10. Conduite à tenir en cas d'accident.

Les origines des accidents.

11. Contrôle des connaissances

L'évaluation théorique :
- 1 questionnaire de type QCM (30



questions) portant sur les connaissances de base.
- 1 questionnaire de type QCM (30 questions) portant sur:
Les dangers de l'électricité.
Les distances de sécurité et les zones.
Les limites des opérations.
Les mesures de protection.
Les limites des consignations.
Les limites des interventions.
Les appareillages électriques.
- Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

- Faire une consignation.
- Mettre le balisage en place.
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique.
- Assurer la direction des travaux ou l'intervention confiée à des exécutants.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.